

Programme

Formation initiale à la gestion technique et administrative d'un établissement organisant des stages de sensibilisation

Ref.
AE DIRPAP

Public :

- Exploitant d'un établissement organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière
- Représentant d'un exploitant d'un établissement organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière

Objectifs :

- Connaître le contexte législatif et réglementaire du Permis à points
- Clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs
- Favoriser la cohésion du système
- Assurer la cohérence du système
- Professionnaliser tous les acteurs du système et valoriser leur mission

Déroulé de formation :

- Présentation et cadrage réglementaire
- Contexte législatif, réglementaire et psych MMgr adifM

- Relations avec les différents acteurs du système (stagiaires, animateurs, personnel administratif)
- Tâches et obligations de l'exploitant

Méthodes

- Méthode magistrale pour les apports de contenus
- Méthode active et participative
- Travail en sous-groupes.

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

2

L'ANPER est conventionnée par l'ANFA et l'OPCO Mobilités pour le dépôt des demandes de prises en charge pour les entreprises de moins de 11 salariés

Renseignements et inscriptions

01 41 44 82 67

www.anper.info

formationcontinue@anper.info